

Raiffeisen Futura II - Systematic Global Bonds (ex CHF, hedged) B

Le fonds Raiffeisen Futura II - Systematic Global Bonds (ex CHF, hedged) investit dans le monde entier dans des obligations libellées en monnaies étrangères émises par des débiteurs de différents pays et secteurs, dans le but de générer une croissance du patrimoine sur le long terme. Il représente un indice obligataire mondial aussi précisément que possible.

- Fonds obligataire mondial à gestion quasi indicelle
- Application des critères de durabilité Raiffeisen Futura afin de pondérer davantage les titres durables et d'éviter, autant que possible, les titres non durables (rwww.aiffeisen.ch/placements-durables)
- Couverture des risques de change
- Catégorie de parts A (distribution), catégorie de parts B (capitalisation)
- Convient aux investisseurs avec une disposition modérée à prendre des risques

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

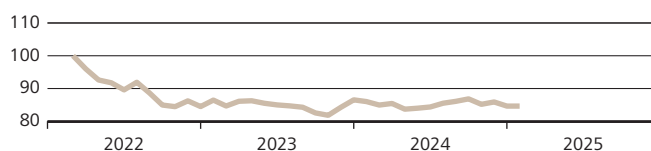
Performance nette (en %)

CHF	1 mois	2025 01.01.-31.01.	2024	2023	3 a. p.a.	5 a. p.a.
Fonds	0.25	0.25	-2.44	2.41	n.a.	n.a.
Indice	0.03	0.03	-2.10	2.03	n.a.	n.a.

Indice de référence: ICE Global Developed Markets Large Cap Excluding CHF, Securitized & US Taxable Municipals CHF Hedged Custom Index

Evolution de la valeur

Prix d'émission en CHF par part (B)



Ces chiffres se réfèrent au passé et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ils ne tiennent pas compte des commissions et frais lors de souscription ou de rachat. Source des données et graphiques (sauf indication contraire): UBS Asset Management.

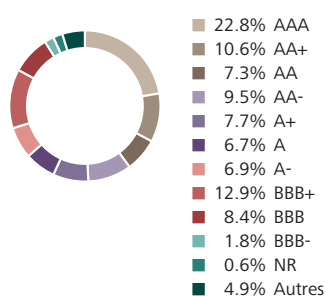
Données sur le risque

Volatilité*	4.26%
Sharpe Ratio* (Taux sans risque: 1.16%)	-0.62
Tracking Error*	0.37%
Jensen's Alpha*	-0.04
Bêta*	0.98
Durée modifiée moyenne	6.49
Rendement à l'échéance en CHF**	0.91

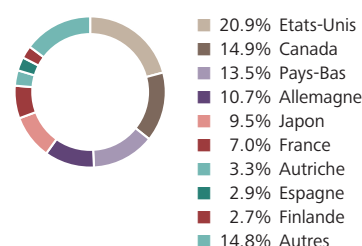
* annualisée sur 1 an

** couverture de change prise en compte

Qualité des titres



Répartition par pays



Données sur le fonds en CHF

Domicile du fonds	Suisse
Direction du fonds	UBS Fund Management (Switzerland) AG
Gestion du fonds	Raiffeisen Suisse société coopérative
Commission de gestion p.a.	0.30%
TER (au 30.09.2024)	0.31%
Prix de lancement	100.00
Date de lancement	01.03.2022
Clôture de l'exercice	31 mars
N° de val.	114 426 968
N° ISIN	CH1144269680

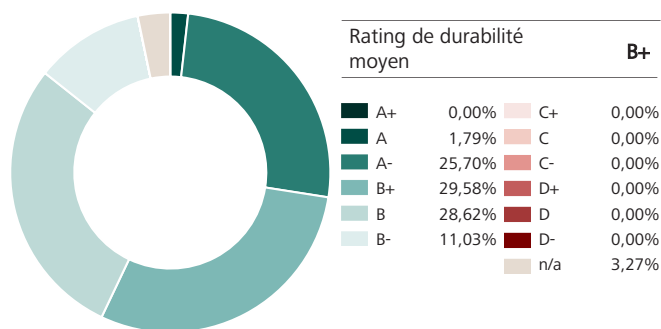
Données actuelles en CHF

Valeur d'inventaire nette	83.38
Plus haut 12 derniers mois	85.93
Plus bas 12 derniers mois	82.32
Fortune du fonds en mio.	173.05

Positions principales des obligations

Ajinom 2.073%	20.09.44	1.0%	
JBIC 1.875%	15.04.31	1.0%	
NTT 0.380%	09.20.30	1.0%	
AWK 2.950%	09.01.27	1.0%	
Nederl. Waterschapsbank NV-REG-S	4.000%	01.06.28	0.9%
NASDAQ 3.850%	30.06.26	0.9%	
NXP BV/NXP funding LLC/NXP USA INC	3.875%	18.06.26	0.9%
KFW 0.000%	06.29.37	0.8%	
KFW 2.600%	30.06.37	0.8%	
WM 5.350%	15.10.54	0.8%	

Rating de durabilité



Positions ayant les ratings de durabilité les plus élevés

Désignation	Rating	Pondération
Euronext NV	A	1,01%
DENMARK GOVERNMENT BOND	A	0,22%
RANDSTAD NV	A	0,23%

Positions ayant les ratings de durabilité les plus bas

Désignation	Rating	Pondération
RENTENBANK	B-	1,02%
EAST JAPAN RAILWAY	B-	1,47%
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE	B-	1,05%

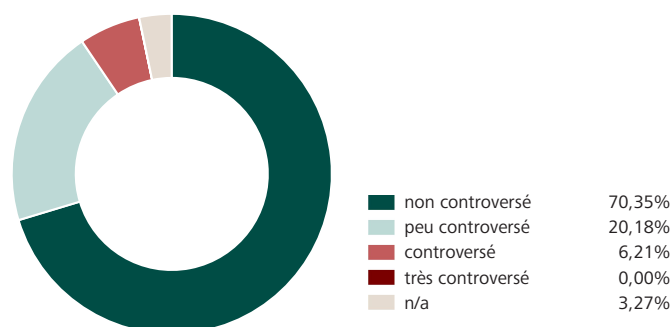
Emissions de gaz à effet de serre

Chiffres clés des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Emissions (total en tCO ₂ eq)	13'029,72
- Emissions provenant des entreprises (périmètre 1)	2'107,13
- Emissions achetées par les entreprises (périmètre 2)	701,05
- Emissions tout au long de la chaîne de création de valeur (périmètre 3)	10'221,53
Empreinte carbone (tCO ₂ eq / million de CHF investis)	75,29
Intensité (moyenne pondérée: tCO ₂ eq / million de CHF de chiffre d'affaires)	687,00

Degré de couverture des émissions et de l'empreinte carbone: 48,95%
Degré de couverture de l'intensité: 56,56%

Pratiques controversées



Positions ayant les intensités GES les plus élevées

Désignation	tCO ₂ eq/mil. de CHF de chiffre d'affaires	Pondération
WASTE MANAGEMENT INC.	3'428,15	0,77%
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE	3'010,21	0,05%
RED ELECTRICA FINANCIACIONES SA	2'697,08	0,15%

Positions avec les plus graves controverses

Désignation	Degré de gravité	Pondération
Microsoft Corporation	controversé	0,97%
ASTRAZENECA FINANCE LLC	controversé	0,98%
AstraZeneca	controversé	0,32%

Objectifs de développement durable (ODD)

Les valeurs figurant ici indiquent l'impact des entreprises du fonds sur les objectifs de développement durable. Pour les entreprises, les différents produits et services sont évalués en fonction de leurs contributions positives et négatives à chacun des 17 objectifs et déclarés en fonction de leur part du chiffre d'affaires. Le degré de couverture est de 64,61%.



Ce rapport ESG est établi par yourSRI, une marque de FE fundinfo (Liechtenstein).

Chiffres clés en matière de durabilité

Taux de couverture

Part des placements pour lesquels des chiffres clés en matière de durabilité ont été publiés et qui concernent aussi bien les émetteurs d'actions et d'obligations que les placements collectifs investis dans les deux catégories de placement susmentionnées. S'agissant des Etats, aucune donnée sur les émissions de gaz à effet de serre ni sur les objectifs de développement durable n'est indiquée pour des raisons méthodologiques.

Rating de durabilité

Ces ratings évaluent la performance et la pratique d'une entreprise, d'un Etat ou d'un placement collectif par rapport à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les ratings de durabilité fournissent aux investisseuses et investisseurs un aperçu de l'évaluation de la durabilité d'une entreprise, d'un Etat ou d'un placement collectif à l'heure actuelle. Le meilleur rating de durabilité possible est A+, le plus mauvais est D-. Les investissements dans des placements collectifs sont évalués et présentés comme s'ils étaient gérés directement. Les instruments financiers qui ne peuvent pas être évalués sont déclarés comme n/a.

Emissions de gaz à effet de serre

Indication de la quantité totale de gaz à effet de serre (GES) dont les entreprises investies sont responsables tout au long du processus de fabrication jusqu'à l'utilisation et l'élimination des produits. Ces gaz comprennent notamment le CO₂, mais aussi d'autres gaz qui sont convertis en équivalents CO₂ (CO₂eq) en fonction de leur efficacité. Deux autres chiffres clés sont tirés de cette information:

- Empreinte carbone: indique la quantité totale (en tonnes) des GES générés du patrimoine investi et est normalisé à un million de francs suisses. L'empreinte carbone est un chiffre clé relatif à la protection du climat.
- Intensité: est une mesure d'efficacité qui indique combien d'émissions de GES (en tonnes) sont causées par les entreprises investies afin de générer un chiffre d'affaires d'un million de francs suisses.

Pour des raisons méthodologiques, aucune information ne peut être fournie pour les Etats.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals)

Les ODD représentent 17 objectifs que les Nations Unies ont définis en 2015 et qui sont censés être mis en œuvre d'ici 2030 et agir comme un catalyseur pour le développement durable. Pour les entreprises, les différents produits, services et activités commerciales sont évalués en fonction de leurs contributions positives et négatives à chacun des 17 objectifs et déclarés en fonction de leur part du chiffre d'affaires. Pour des raisons méthodologiques, aucune information ne peut être fournie pour les Etats.

Pratiques controversées

Les pratiques controversées trahissent des failles dans la gouvernance ou se traduisent par des événements causés par les émetteurs (entreprises et/ou Etats), ayant un impact négatif sur l'environnement et la société. Elles sont évaluées en fonction de leur degré de gravité qui va de «non controversé» à «très controversé».

Approche de durabilité primaire appliquée

- Exclusions Best-in-class / Screening positif
 Engagement Exercice du droit de vote

Approches de durabilité

Exclusions

Le terme d'exclusion fait référence à la mise à l'écart systématique d'un certain nombre d'émetteurs d'un portefeuille, au motif que leurs activités sont contraires à des normes ou à des valeurs ou qu'elles impliquent des risques anticipés.

Best-in-class / Screening positif

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de placement en sélectionnant des titres qui, une fois comparés au sein d'un secteur donné, sont dans l'ensemble évalués de manière positive sur la base de ces mêmes critères. Basée sur des critères contraignants (en règle générale, surpondération des titres bien notés et sous-pondération ou mise à l'écart des titres mal notés au sein du groupe de pairs), cette approche doit permettre au portefeuille de faire mieux en termes de durabilité qu'une entité de référence définie.

Engagement

L'engagement fait référence à un dialogue actif avec les directions d'entreprises ou d'autres parties prenantes pertinentes dans le but de les convaincre de tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence.

Exercice du droit de vote

Ce terme fait référence au fait que les investisseurs expriment leurs préférences en exerçant leurs droits de vote de manière active et sur la base de principes ou de directives orientés sur développement durable. S'agissant des placements collectifs, la direction du fonds de placement exerce les droits de vote dans l'intérêt des investisseurs.

Informations complémentaires sur les approches de durabilité

Vous trouverez des informations détaillées sur les approches de durabilité sur: www.raiffeisen.ch/placements-durables

Opportunités

- Large diversification: les risques sont bien répartis grâce au mélange d'obligations de différentes durées affichant une qualité de crédit élevée (Investment Grade), provenant d'émetteurs de différents pays et secteurs.
- Durabilité: le fonds répond aux critères de durabilité définis et porte le label Raiffeisen Futura. S'alignant sur un indice sous-jacent, il utilise cependant une approche systématique afin de pondérer plus fortement les titres durables et d'éviter autant que possible les titres non durables.
- Avec ou sans distribution: versement annuel des revenus avec la catégorie de parts A. La catégorie de parts B réinvestit les rendements.
- Protection de l'investisseur: le fonds étant soumis à la loi sur les placements collectifs, le capital investi a valeur de patrimoine spécial, ce qui vous garantit, en tant qu'investisseur, une protection élevée.
- Effet de prix moyen: en investissant via un plan d'épargne en fonds de placement, vous acquérez au fil du temps des parts de fonds au prix moyen lissé, quelles que soient les fluctuations des prix.

Risques

- Fluctuations de valeurs: des fluctuations de cours liées à l'évolution des marchés, des secteurs économiques, des entreprises et des taux d'intérêt ne peuvent être exclues. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les cours des obligations baissent.
- Risque de crédit: les obligations qui affichent une qualité de crédit inférieure présentent généralement un risque de défaillance plus élevé que celles dont la qualité de crédit est supérieure. Si la solvabilité d'un débiteur est dégradée ou si ce dernier manque à ses obligations, des pertes de cours sont possibles.
- Dérivés: l'utilisation de dérivés lie le fonds à la qualité des contreparties impliquées et à l'évolution des marchés et des instruments de base sous-jacents.
- Valeur des parts: la valeur des parts du fonds peut descendre en deçà du prix auquel vous avez acquis votre part.

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis. «Futura» est utilisé pour désigner les instruments et services financiers durables. Vous trouverez de plus amples informations concernant la thématique «Placements durables avec Raiffeisen» dans la brochure correspondante (disponible sur www.raiffeisen.ch/reglement-futura). Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Les fonds mentionnés sont des fonds de droit suisse. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LFin. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple le prospectus, le contrat de fonds et la fiche d'informations de base (FIB), accompagnés à chaque fois des rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall («Raiffeisen Suisse») ou sur www.raiffeisen.ch/f/fonds ainsi qu'auprès de la direction du fonds UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenvorstadt 1, 4051 Bâle et auprès de la banque dépositaire UBS Switzerland AG, Zurich. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Ce document ne doit pas être mis à la disposition ou remis à des personnes US ni être diffusé aux Etats-Unis. Les fonds mentionnés dans le présent document ne peuvent être distribués aux Etats-Unis et ne doivent pas y être proposés, vendus, ou livrés. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures. Les commissions et frais prélevés lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance de fonds. Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen (disponible sur <https://report.raiffeisen.ch/fr>). Ce document ne repose pas sur une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» telles que définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas au présent document. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers (cf. www.raiffeisen.ch/brochure-sur-les-risques). Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.

Raiffeisen obtient les informations, données, ratings ou matériaux sur la durabilité («Contenus») auprès de divers fournisseurs. En font partie Inrate AG et FE fundinfo (Switzerland) AG ainsi que les entreprises affiliées en conséquence (les «parties ESG»). Les contenus peuvent être protégés par le droit d'auteur par les parties ESG. Toute reproduction ou copie, partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la partie ESG concernée. Bien que les parties ESG considèrent que leurs sources sont fiables, Raiffeisen et les parties ESG n'assument expressément ou tacitement aucune responsabilité ou garantie quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité des contenus. En aucun cas, Raiffeisen et les parties ESG ne pourront être tenus responsables des dommages, coûts, dépenses, honoraires d'avocat ou pertes (y compris la perte de revenus ou de profits et les coûts d'opportunité) liés à l'utilisation du contenu. Les références, ratings ou observations relatifs à un instrument financier particulier ne constituent ni une offre ni une recommandation d'acquérir, de détenir ou d'aliéner un instrument financier, ne se rapportent pas à l'adéquation d'un instrument financier et ne permettent pas de tirer des conclusions fiables sur l'évolution future de la valeur. Les ratings de durabilité expriment des opinions et non des faits.